

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2103 :

Attribution de subvention à l'Association GEM REVEIL

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Eimée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
974-2103-403-2025-12-22-2103-DE
Date de transmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025
David LORION

Affaire n°42/2103 : Attribution de subvention à l'Association GEM REVEIL.

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande de subvention de l'Association GEM Réveil pour lui permettre de mettre en place des actions de formation en Langues des signes. Une première formation a eu lieu du 18 au 28 août 2025 dans les locaux de l'association et une seconde à prévoir avant la fin d'année.

Les formations sont ouvertes aux personnes sourdes adhérentes ou non à l'association GEM Réveil et à leur famille. Elles ont pour objectifs le perfectionnement à la communication de la Langue des signes et la valorisation de l'identité Sourde.

L'association GEM Réveil (Groupement d'entraide mutuelle) créée le 5 décembre 2024, répond à un besoin de la population sourde de Saint-Pierre et de la Réunion.

Elle a pour objet de soutenir et de promouvoir la participation sociale et la citoyenneté de personnes sourdes en permettant de :

- Rompre l'isolement
- Accéder à la culture et aux loisirs afin de se ressourcer
- Prendre pleinement sa place de citoyen et pouvoir user de sa capacité à faire des choix.

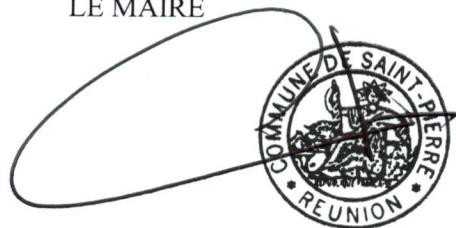
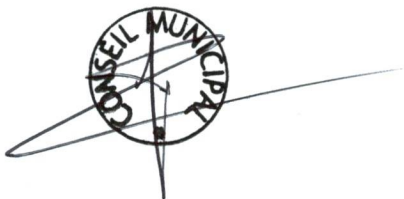
Il rappelle que cette association réalise donc des actions dans le cadre de la sensibilisation du public à la cause du Handicap notamment.

Le financement de cette opération est opéré sur la ligne budgétaire suivante :
425 65748 260 RE25000070

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 1000,00 euros (mille euros) à l'Association GEM Réveil**
- **D'AUTORISER lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences à signer toutes pièces administratives et financières relatives à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION